

GE_GERICHTE A/741/2016 vom 15. März 2016

GE Cour de justice, 2016-03-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_741_2016

FR: GE_GERICHTE A/741/2016 du 15 mars 2016

IT: GE_GERICHTE A/741/2016 del 15 marzo 2016

Erwägungen

E. 2

Le 9 mars 2016, le recours a été transmis pour information à la direction de l'établissement, ainsi qu'à la curatrice de M. A_____.

E. 3

En l'espèce, le recourant requiert la prise en charge de frais d'acquisition d'une chemise en remplacement de celle endommagée lors de l'intervention de gardiens. Le recourant demande le remboursement d'un dommage financier dont il allègue qu'il découle d'une intervention d'agents de l'État. Cette situation est appréhendée par la loi sur la responsabilité de l'État et des communes du 24 février 1989 (LREC - A 2 40) dont l'application relève des tribunaux civils (art. 7 LREC), sous réserve de conclusions civiles formulées dans le cadre d'une procédure pénale. Il s'ensuit que la chambre de céans n'est pas compétente pour connaître du litige.

E. 4

Au vu de ce qui précède, le recours sera déclaré irrecevable sans instruction (art. 72 LPA). Le Tribunal civil n'étant pas une juridiction administrative au sens de l'art. 6 LPA, il n'y a pas lieu de lui transmettre d'office le recours (art. 64 al. 2 LPA).

E. 5

Cette issue emporte qu'il n'y a pas lieu d'interpeller la curatrice de M. A_____ afin qu'elle indique si elle ratifie ou non la démarche du recourant.

E. 6

Il ne sera perçu ni émolument, ni alloué d'indemnité. * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.